

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Malzéville

Nombre
de conseillers en exercice 10
de présents 7
de votants 7

OBJET

2024-14

Attribution des bons scolaires

Convocation établie le 22/06/2024

Transmise à la Préfecture le
02/07/2024

Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Etaient présents : Fabrice WIEGERT, Philippe PIERRAT, Guy FURDIN, Paulette CLEMENT, Dominique MATHEY, David RICHARD, Arnaud MELINE

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Sur la participation allouée par les communes au SIS, le budget de ce dernier est suffisamment abondé pour que les fournitures scolaires soient gratuites sans liste supplémentaire demandée par les enseignants.

Par ailleurs le coût par enfant et par an est de 1 600€ soit une participation de 53 600€ pour Dommartin sous Amance au SIS en 2024. (environ 22% du budget de fonctionnement de la commune)

Vu la forte augmentation de la participation communale concernant les enfants scolarisés en primaire à Agincourt, le maire souhaite modifier l'attribution des bons scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 voix pour et 1 abstention :

- Décide de ne plus octroyer de bons scolaires aux familles dont les enfants sont scolarisés au SIS du pain de sucre
- Décide d'octroyer les bons scolaires à chaque enfant de la 6^{ème} à la terminale, y compris BAC Professionnel, CAP et BEP non rémunérés.

Cette aide, sous forme de bon d'achat sera utilisée uniquement aux rayons fournitures scolaires du magasin CORA Essey-les-Nancy.

Pour extrait conforme,

A Dommartin-sous-Amance, le 1^{er} juillet 2024
Le Maire, Dominique MATHEY



